L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 JUIN 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents

ÉDITION BI-HEBDOMADAIRE

Paraissant le Mardi et le Samedi.

Par an, $4; par semestre, $2.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $30 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces courantes, aux taux indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net, la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur sont envoyés à la fin de chaque mois

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	
Un carré	$12 net	$22 net	$30 net	$50 net	$75 n
Deux "	22 "	38 "	50 "	80 "	125 "
Trois "	30 "	58 "	70 "	110 "	175 "
Quatre "	38 "	67 "	90 "	140 "	225 "
Cinq "	46 "	80 "	105 "	170 "	275
Six "	54 "	93 "	120 "	200 "	325 "
Sept "	60 "	105 "	135 "	230 "	375 "
Huit "	65 "	115 "	150 "	260 "	420 "
Neuf "	70 "	125 "	165 "	290 "	460 "
Dix "	75 "	135 "	180 "	320 "	500 "
Onze "	80 "	145 "	195 "	350 "	540 "
Douze "	85 "	155 "	210 "	380 "	580 "
Treize "	90 "	165 "	220 "	410 "	620 "
Quatorze "	95 "	175 "	230 "	430 "	660 "
Quinze "	100 "	185 "	240 "	450 "	700 "
Trente "	175 "	330 "	450 "	780 "	1200 "

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 10 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif à 10 heures A. M., sur les lieux—le contenu des maisons situées au No 17 rue St-Charles et au No 162 rue Gravier, consistant en buvettes.

Par Pessimon, constable, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—deux terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet compris entre les rues Commune, Gravier, Delord et Miro.

Par S. Guénault, à 11 heures, à la Métairie, à l'écurie de Bordeaux, en face du City Park—32 vaches laitières, 2 chevaux, une jument, bidons, etc., et la clientelle d'une vacherie.

Par W. I. Hodgson, à 11 heures, au Boston Warehouse, dans la rue Lafayette, entre les rues Camp et Magazine—des marchandises non-réclamées qui seront vendues pour payer les frais et l'emmagasinage.

Par Thomas & Spear, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—six lots de terre dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Magistrale, Nouvelle-Orléans, London Avenue et Verte.

Par G. Lemmann, à 10 heures, à sa salle d'encan—300 caisses bottes, souliers et chapeaux; marchandises sèches, habillements, articles de toilette, etc.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 36 de la rue de Chartres—marchandises sèches, toiles, linge de table d'Irlande, mouchoirs, jaconas, mousselines, cotons, etc., et de la lingerie, chemises, corsets, chemises de peau, culottes, parapluies, cravates etc.

Par S. Scott, à sa salle d'encan, 45 rue de Chartres—marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, etc.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION !!

☞ Le Shérif procèdera aujourd'hui, à 10 heures A. M., sur les lieux, Nos 17, St-Charles, et 162, rue Gravier, à l'adjudication de buvettes.

Vente de marchandises non réclamées.—M. W. I. Hodgson, encanteur, vendra ce matin, à 11 heures, à l'entrepôt de Boston, rue Lafayette, un vaste assortiment de colis non réclamés, contenant un calentes de diverses marchandises, malles de voyage, sacs, goudrons, briques de Bristol, cardes de coton, sel, porter, coton filé, barneils, &c., &c. Voyez l'annonce à la page des encans. La vente est positive et sans réserve.

Protestation contre la Constitution.—Nous publions dans notre partie anglaise la protestation adressée au Sénat des Etats-Unis par le Comité Central démocratique de la Louisiane contre la Constitution radicale adoptée à la dernière élection grâce aux fraudes commises dans l'enregistrement et dans l'élection. L'heure avancée à laquelle nous est parvenu ce document, ne nous permet d'en donner ni la traduction ni l'analyse. Nous en parlerons dans un prochain numéro.

Compagnie louisianaise d'huile de pétrole.

La découverte de sources à huiles de pétrole faite dans la paroisse Calcasieu, il y a quelques années, avait fait sensation en Louisiane. Peu de temps après nous annonçâmes la création d'une compagnie pour l'exploitation de ce riche produit subterranéan. Les vicissitudes par lesquelles a passé cette compagnie sont exposées dans un rapport présenté à la dernière séance des actionnaires par MM. W. B. Koontz et Julien Michel, rapport qui contient des extraits des rapports présentés par le président et le trésorier.

Nous voyons dans ces documents que la compagnie va enfin sortir des embarras où l'avaient plongée la rupture des tuyaux dans les puits, la mort du surintendant, M. Escoubas, tombé victime de la fièvre jaune à la Nouvelle Ibérie, la maladie et l'absence du trésorier, et l'épuisement des ressources disponibles.

L'appel de deux dollars par actions, la décision prise de vendre quelques unes des actions disponibles comme actions privilégiées, ont fourni les moyens de reprendre l'exploitation. Un foreur de puits expérimenté, qui a longtemps travaillé dans les puits du Canada, est parti pour le lieu de l'exploitation et, sous la direction et avec l'aide d'un machiniste habile, M. Leavitt, il va exécuter les travaux nécessaires pour obtenir de l'huile par les meilleurs procédés connus. Les outils et les machines indispensables leur ont été fournis, et la direction a les moyens d'acheter assez de tuyaux pour porter la profondeur des puits jusqu'à 730 pieds.

On a reçu dernièrement trois barils et demi d'huile crue et la qualité en a été déclarée excellente par un des meilleurs chimistes de New-York et par des mécaniciens qui en ont fait l'essai. La valeur de l'huile est évaluée à une piastre le gallon et cette valeur ne peut qu'augmenter par suite de l'accroissement de la demande et de la diminution de l'approvisionnement.

Dans ces conditions la perspective de la Compagnie s'est considérablement améliorée, et avant peu les actionnaires pourront recevoir une ample compensation des sacrifices qu'ils ont faits pour doter la Louisiane d'un produit nouveau.

Dans une réunion tenue le 1er juin courant l'assemblée des actionnaires a élu directeurs pour un an MM. A. Hill, W. B. Koontz, Numa Avegno, J. F. Calloway, H. Pedarré, J. Brady, T. C. A. Dexter, F. Randos, D. H. Syme, A. Alexander, John Davidson, Dr. J. A. Thurber, Julien Michel.

A la réunion annuelle des directeurs, tenue le 8 juin 1868, les officiers suivants ont été nommés pour l'année courante :

Président,	A. Hill,
Vice-Président,	T. C. A. Dexter,
Trésorier,	A. Alexander,
Secrétaire,	Julien Michel,
Surintendant,	Wm. D. Leavitt,
Avocat,	W. B. Koontz.

Nouvelles rumeurs belliqueuses en Europe.

Nous lisons dans nos derniers journaux européens:

Bien que les faits de politique intérieure priment aujourd'hui en France tous les autres, il ne faut point négliger ce qui se passe au dehors. L'Empereur a dressé l'oreille aux paroles prononcées par M. de Bismark dans le parlement douanier; on dit même qu'il a voulu les lire dans le texte allemand, et qu'il leur a trouvé une signification beaucoup plus grave que celle que leur avait donnée la mauvaise traduction de M. Havas. Cette dernière phrase : "Un appel à l'intimidation demeurerait sans écho dans les cœurs allemands," n'est rien moins qu'un contre-sens. M. de Bismark aurait arrangé sa phrase de façon à laisser croire qu'il pouvait faire allusion à la France. De là le tonnerre d'applaudissements qu'il a soulevé. Il se pourrait qu'un incident diplomatique sortît de là.

On a parlé paix et guerre au dernier conseil des ministres. L'impératrice y assistait, l'empereur, un peu indisposé, ne présidait pas. M. Rouher et M. Baroche, ces deux partisans de la paix, ont eu le dessous. L'impératrice, dit-on, se serait montrée assez belliqueuse. On était sous l'impression peu favorable des dernières séances du parlement douanier. La grosse question [illegible] qui existe entre la France et la Prusse va être portée bientôt devant le Corps législatif. Le gouvernement lui-même veut en faire naître l'occasion en présentant à cette assemblée un projet de loi portant ratification de la convention conclue entre le chemin de fer de l'Est et le chemin de fer Guillaume Luxembourg. Cette convention entre les deux Compagnies s'est faite malgré l'opposition des Etats. Si le Corps législatif est sympathique à l'idée d'une guerre avec la Prusse, il le dira, et les indécisions du gouvernement prendront fin.

Le projet de voyage du prince Napoléon en Gallicie et en Hongrie n'aura pas lieu. Les cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg s'en sont émus. Une double note a été adressée par M. de Bismark et le prince Gortschakoff au cabinet de Paris, sollicitant du gouvernement français une renonciation aux projets du prince.

Il n'y a pas jusqu'à l'Autriche dont la susceptibilité ne se soit éveillée à cause du passage possible de S. A. I. en Hongrie. Le prince de Metternich aurait demandé à M. de Moustier la faveur de voir borner le but de ce voyage à Vienne. L'arrivée du prince français à Pesth paraissait de nature à inquiéter la cour d'Autriche. Le voyage du prince aura lieu néanmoins, mais l'itinéraire sera modifié.

Une lettre de Berlin cite un nouvel exemple de la déférence que M. de Bismark montre à l'égard de l'Angleterre, et de son empressement à satisfaire aux désirs du cabinet de Londres.

M. de Bismark vient de saisir le conseil fédéral d'une proposition d'après laquelle le droit de visite accordé au gouvernement anglais,—en vertu du traité conclu avec les villes hanséatiques relativement à la traite des noirs,—serait étendu à toute la marine commerciale de la confédération du Nord, de sorte que les pleins pouvoirs des croiseurs anglais seraient signés par le président de la confédération du Nord.

Le gouvernement français a été informé, il y a quelque temps, que plusieurs de nos nationaux israélites, dans le Maroc, avaient été l'objet, de la part de sujets du sultan, d'attentats contre leur vie.

Une frégate, le *Panama*, fut envoyée dans les eaux du Maroc pour obtenir justice de ces actes de violences. Mais, le sultan ayant eu connaissance de la résolution prise par le gouvernement français, s'empressa de donner des ordres pour que satisfaction fût donnée à la France.

Hui-sa, le chef des assassins, et deux de ses complices ont été mis à mort; leurs têtes ont été *salées* et expédiées dans une caisse au sultan du Maroc.

Les Traités de Commerce français.

Discours de M. Rouher.

Nous donnons ci-dessous les principaux passages du remarquable discours du ministre d'Etat au Corps-Législatif :

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat. — Messieurs, le sujet soumis aux délibérations de la Chambre serait véritablement épuisé par les débats antérieurs, s'il n'était, par sa grandeur, absolument inépuisable. Cependant, au point où est parvenue la discussion, il me semble que le devoir du gouvernement est de s'attacher aux sommités des questions posées, et de négliger autant que possible les détails.

Le débat, par sa nature, semble devoir être calme. Sans doute, il y a des divergences prononcées entre les divers orateurs qui se sont succédé à la tribune; mais il y a un sentiment commun qui les rapproche et qui doit apaiser: c'est que tous poursuivent par des voies différentes un but commun, la grandeur et la prospérité de la patrie. (Très bien! très bien!)

Quand nous aurons pénétré dans l'intimité de la discussion, j'ai l'espoir que les divergences seront moins vives, et que, pour toutes les convictions, sinon dans le passé, du moins pour l'avenir, nous créerons un terrain commun. (Nouvelle approbation.)

Les deux questions fondamentales qui s'agitent sont celles-ci :

Le traité de commerce a-t-il porté atteinte à notre industrie? A-t-il fait pénétrer dans les ateliers et les manufactures, je ne sais quelles influences morbides et délétères qui, d'une manière rapide ou lente, pourraient compromettre la prospérité nationale? ou bien, au contraire, a-t-il été à la fois un stimulant énergique et nécessaire? L'activité industrielle de la France a-t-elle grandi par l'effet de la concurrence étrangère, et notre industrie a-t-elle, dans la lutte, prouvé sa vitalité?

Voilà la première question. Je l'envisagerai d'une manière tout à fait distincte de l'état de crise qui depuis douze à quinze mois a atteint l'industrie en France et à l'étranger.

Cette question spéciale de la crise de 1867, je me propose de l'examiner dans ses éléments, dans ses causes, d'une manière complètement distincte des conséquences du traité de commerce.

Il y a dans le débat une question permanente et une question transitoire. La première, c'est l'influence du traité de commerce sur l'industrie et sur nos relations internationales. La seconde, c'est la crise de 1867, ce sont les circonstances qui l'ont amenée.

Cette distinction faite, j'aborde immédiatement le traité de commerce. Quelles causes l'ont produit? Comment a-t-il été fait et préparé? Quelles promesses l'ont accompagné? Ces promesses ont-elles été tenues? Les conditions de concurrence dans lesquelles le traité a eu lieu ont-elles été aggravées?

Au moment de l'avènement du traité, le gouvernement impérial était il en face d'une législation longuement mûrie par les délibérations approfondies des pouvoirs publics?

Est ce qu'à ce moment le chef de l'Etat, en voulant modifier cette législation, a méconnu l'œuvre de la sagesse des temps ou seulement l'œuvre de circonstances accidentelles et éphémères?

La législation de 1852 était un démenti aux tarifs modérés de Colbert, aux idées libérales de Targot, à ces idées qui ont fait la France une et entière, en détruisant les douanes intérieures qui sillonnaient le pays. La législation de 1852 était un démenti à cette loi sage, réfléchie, modérée, qui, en 1791, avait voulu assurer le régime économique de la nation. A ce moment, point de prohibition à l'importation; quelques interdictions seulement à l'exportation d'un petit nombre de produits nécessaires à l'industrie, mais en définitive des tarifs modérés et acceptables.

La législation de 1852 était une œuvre de représailles et de colère, improvisée en 1793 par la Convention, en guerre avec toute l'Europe. Ces prohibitions industrielles, cette exclusion des produits étrangers n'avait jamais été le fait des délibérations attentives du pouvoir public; c'était, je le répète, une inspiration des jours de colère contre l'étranger. La législation de 1793 n'était pas une législation économique, c'était une arme de combat. (C'est vrai! — Très bien! très bien!)

Comment s'était-elle maintenue? D'abord, pendant les guerres, jusqu'en 1815, par les raisons qui l'avaient fait naître; puis, sous les gouvernements pacifiques de la Restauration et de Juillet, par la résistance d'une aristocratie industrielle qui avait fait des prohibitions une charte privilégiée. (Très bien! très bien!)

On avait tenté d'y toucher, en 1822 et en 1826. M. de Saint-Cricq, dont le nom a été souvent invoqué dans ce débat, avait eu le sentiment que c'était là une législation temporaire. Le gouvernement de Juillet avait voulu s'en affranchir en 1832 et 1834.

Un ministre d'alors, l'honorable M. Duchâtel, professait des doctrines libérales en matière commerciale. On tenta de les faire prévaloir, on s'efforça de briser l'échelle mobile; mais l'ardeur des intérêts coalisés fut telle que les prohibitions écrites furent remplacées par des droits absolument prohibitifs. Le gouvernement de Juillet ne se lassa pas de faire des efforts pour s'affranchir de cette domination. En 1847, la veille de sa chute, il avait saisi les pouvoirs publics d'une législation qui supprimait la prohibition. Mais la coalition des mêmes intérêts triompha encore. (C'est vrai!)

Voilà comment, en 1852, nous avons retrouvé la législation économique du pays. Cette législation, je ne saurais me lasser de le répéter, n'avait été qu'une inspiration des temps de colère et un instrument de lutte. Qu'avons-nous voulu faire? Un pas en avant. Nous l'avons tenté doucement, modestement. Dès 1852, un projet de loi portant levée des prohibitions était soumis au conseil d'Etat. En 1856, un projet analogue était préparé pour le Corps législatif; mais tout cela venait expirer au seuil de ce palais, sous l'effroi des partisans de la prohibition.

Le gouvernement était en face d'accusation d'ingratitude de la part d'intérêts dévoués, mais troublés par la peur. Vous semez la désaffection, nous disait-on.

J'ai vu ces luttes opiniâtres de 1856 à 1860. J'ai vu s'agiter des opinions excessives qui n'acceptaient ni tempérament ni transactions. (C'est vrai!)

C'est alors que le chef de l'Etat a assumé sous sa responsabilité la signature d'un traité de commerce avec l'Angleterre. Cet acte n'a pas été un acte d'affranchissement en face de résistances mal calculées. Certes, cette responsabilité était grave, je ne le nie pas. Deux objections se dressaient : l'une, née des souvenirs restés à l'état d'inquiétudes; l'autre tenant aux susceptibilités patriotiques qui séparent aisément deux nations, habituées à lutter de grandeur. Nous avons sondé ces deux objections.

Nous nous sommes demandé ce qu'était le traité de 1786, quelles avaient été ses conséquences. Nous avons examiné l'objection politique.

Lorsqu'on pénètre dans le détail des doléances de la chambre des manufactures de Rouen sur le traité de 1786, lorsqu'on interroge les préoccupations des industriels, les causes invoquées par eux, je ne crains pas de dire qu'on y puise, en faveur de l'émancipation de l'industrie, une conviction profonde.

Voulez-vous savoir, dans une formule qui résume ces cahiers, quelles étaient les préoccupations des manufacturiers de Rouen en 1786? Ils disaient au roi Louis XVI : Nous n'avons que des métiers à tisser à la main et l'Angleterre a des métiers mécaniques. En substituant le métier mécanique au métier à la main, nous causerions un grand préjudice à la main-d'œuvre. On a, en Angleterre, des machines à filer, et dans l'industrie rouennaise, on se sert encore du rouet. Nous ne pouvons pas lutter contre ces machines et nous ne voulons pas nous en servir pour ne pas nuire à la main-d'œuvre.

Déjà la vapeur préparait la révolution industrielle. Des machines à vapeur existaient en Angleterre sous le nom de pompes à feu. Et l'industrie rouennaise disait: Nous n'avons pas de pompes à feu; nous ne pouvons pas lutter avec l'Angleterre.

Cependant, un an à peine s'était écoulé, et déjà quelques industriels intelligents comprenaient que c'étaient là de mauvaises raisons, qui n'accusaient que l'inertie et la négligence de l'industrie française. Un industriel, un homme qui avait le sentiment des intérêts politiques du pays et de sa force industrielle, M. de Creto, renouvelait à Louviers, dès 1788, tout son outillage. Il installait des machines à filer; quelques jours après, un autre industriel installait une machine à vapeur.

Il n'y en avait alors qu'une seule en France, à Paris, au dépôt des appareils, où elle était l'objet d'une curiosité platonique.

Toutefois, quelques hommes de bon sens entrevoyaient dès lors les bienfaits du commerce avec l'Angleterre. Arthur Yung voyageait en France à cette époque; il recueillait des documents pour l'ouvrage d'ailleurs peu sympathique qu'il a publié plus tard sur l'agriculture française.

Il s'arrête à Gaibray, un jour de foire, et s'approche d'un étalage où il y avait des faïences anglaises exposées à côté d'un marchand de faïences françaises: —Comment pourrez-vous soutenir la concurrence avec des faïences aussi mal façonnées? dit-il au marchand français.— Vous avez raison, répond le marchand; ces faïences, qui sont ce que nous avons de mieux, sont très inférieures à celle de l'étalage voisin; mais nous redoublerons d'efforts, nous ferons mieux demain, mieux encore l'année prochaine, et, dans trois ans, nous l'emporterons sur l'industrie anglaise. Arthur Yung, étonné, ajoute dans son livre: Cet homme était un bon politique. Il n'y a que la concurrence qui fasse progresser l'industrie. (C'est vrai!)

Eh bien! le traité de 1786 n'était que la proclamation de la concurrence, en face d'une industrie qui s'endormait dans la routine. Il a été emporté par la tourmente révolutionnaire, mais il était une garantie et non une cause d'appréhension (Nouvelles marques d'approbation)

Examinons maintenant l'objection politique. Faire un traité avec l'Angleterre, avec cette grande puissance industrielle qu'on signale comme animée de la passion d'envahir nos marchés, comme l'ennemie de notre prospérité, il y avait là un thème politique périlleux pour la popularité du gouvernement. On pouvait l'exploiter, on l'a tenté. L'Empereur n'a pas été arrêté par cet obstacle.

Il a compris qu'il fallait étouffer les haines du passé sous les intérêts réciproques du commerce et de l'industrie des deux nations. Il a signé le traité, et depuis cette époque, les rapports entre les deux nations ont été marqués au coin de la bonne harmonie, de la confiance réciproque, puissant élément pour la paix du monde. (Très bien! très bien!)

La convention de 1860 posait uniquement le principe de la levée des prohibitions; elle créait une barrière maxima de 30 0/0 pour la tarification des produits de l'industrie étrangère.

Une enquête fut ouverte; elle a duré six mois entiers. Tous les industriels ont été convoqués et entendus; chacune des industries a été l'objet de délibérations spéciales, préparées par les rapports des hommes compétents. C'est après huit mois d'études que les tarifs ont été consacrés par la convention d'octobre.

L'honorable M. Pouyer-Quertier s'est complu à faire l'éloge de Richard Cobden, non qu'il partage ses doctrines, mais surtout, je crois, pour établir une sorte de contraste entre la situation, les lumières des négociateurs qui ont préparé, de part et d'autre, la convention d'octobre. Il l'avait dit déjà en 1860; il l'a répété: cet homme d'Etat qui fut industriel à Manchester, qui avait-il en face de lui? Des hommes laborieux, sans doute, mais étrangers à la connaissance de l'industrie.

Loin de moi la pensée de contester la supériorité intellectuelle, le haut caractère de Richard Cobden. J'ai passé de longues heures avec lui pendant ces négociations, et chaque jour j'ai trouvé chez lui des titres à une estime nouvelle et à une affection plus profonde. Il n'était pas venu pour défendre les passions de son pays contre les intérêts d'une autre nation: son grand esprit envisageait l'ensemble des intérêts généraux qui doivent diriger tous les peuples. (Nouvelle approbation.)

Je ne sais si nous étions à la hauteur ou au dessous de notre tâche; ce que je puis dire, c'est que je ne me suis pas contenté d'étudier la question économique dans les livres de la théorie; c'est qu'après avoir été appelé par la confiance du souverain au ministère des travaux publics, je n'ai pas laissé passer une seule question économique sans l'étudier, à l'aide de documents vivants, dans la pratique désintéressée, dans ses éléments les plus intimes, sans considérer comme un devoir sacré de ne faire un pas en avant qu'après avoir tout interrogé et pesé toutes les réponses. (Très bien! très bien!)

Je n'étais pas arrivé au ministère avec des opinions préconçues, je le reconnais. Mes études m'avaient éloigné de ces matières, mais j'avais le sentiment de mes devoirs, et nous tous, — car je n'étais pas seul, — pendant les huit mois qui ont précédé la convention d'octobre, douze heures chaque jour, nous avons étudié les conditions de l'industrie, les tarifs étrangers, les moyens de production économique. Nous allions au Conservatoire étudier les métiers à tisser, les *self acting*. C'est après cela que, la main sur la conscience, nous avons établi les tarifs.

Mais, dit-on, ces tarifs n'ont pas été délibérés par le conseil supérieur du commerce et des manufactures! Les rapports sont imprimés, vous y trouverez des discussions sur l'application des tarifs aux matières les plus secondaires. Nous avons, je me le rappelle, discuté pendant toute une séance, avec MM. Dumas et Péligot, la question des produits chimiques à base de fer.

Et puis, vis-à-vis des négocians anglais, sommes nous restés désarmés et dépourvus? Est-ce que dans ce grand salon du ministère des affaires étrangères, où nous nous réunions tous les jours, nous ne rencontrions pas les représentants de toutes les industries, les hommes les plus compétens, et parmi eux un homme qui, après avoir parcouru une longue carrière, après avoir été consul général à Londres et à Anvers, où il avait étudié sur les lieux mêmes toutes ces questions de tarifs, avait été appelé à la direction générale du commerce extérieur, l'honorable M. Herbet? Nous débattions toutes ces questions, mais nous ne discutions pas toujours; souvent nous étions d'accord, car nous cherchions ensemble à faire une œuvre de conciliation, et la convention du 16 octobre a concilié les intérêts français avec les principes de la liberté commerciale. (Très bien! très bien!)

Des promesses de la part du gouvernement avaient accompagné le traité du 5 janvier et la convention du 15 octobre. M. Pouyer-Quertier nous accuse de ne pas les avoir tenues. Suivant lui, les travaux publics annoncés n'auraient pas été exécutés. La navigation de nos rivières et de nos canaux serait dans un état déplorable. M. Pouyer-Quertier a parlé de la Seine, de la Saône et même du Rhin, je ne sais trop pourquoi....

M. Pouyer-Quertier. Du Rhin français.

M. le ministre. Or, messieurs, cette question a été bien souvent traitée dans cette enceinte, soit par M. le président du conseil d'Etat, soit par M. le ministre des travaux publics et par M. le directeur général des ponts et chaussées. Ils ont expliqué comment les travaux ont été exécutés. Mais on n'entend jamais la réponse, et chaque année on vient porter ici les mêmes accusations avec une sérénité imperturbable. (On rit.)

(Le ministre répond victorieusement par des chiffres aux accusations portées contre le gouvernement.)

Nous ne vous dirons pas que nous considérons notre œuvre comme achevée et qu'il ne nous reste qu'à prendre du repos. Non, le labeur est incessant et quotidien, il grandit sans cesse avec les nécessités industrielles. Il faut tous les jours améliorer, agir, développer. Nous le savons et nous ne faillirons point à ce devoir. Mais ne dites pas que nous avons déserté les promesses faites et laissé protester la signature du souverain. (Très bien! très bien.)

Dites que ce n'est pas assez, qu'il faut faire encore plus; mais n'oubliez pas ce que le gouvernement a fait pour les rivières et les canaux, n'oubliez pas que dans l'emprunt qui vous est proposé, il y a encore une somme de 80 millions destinée à des travaux publics.

M. Pouyer Quertier ne s'est pas contenté d'attaquer le gouvernement au point de vue des travaux publics, avec cette impétuosité vigoureuse qui a caractérisé tout son discours; au milieu de cette revue encyclopédique de tant de questions, il a attaqué les compagnies de chemins de fer.

Selon lui, "nos cités agricoles, industrielles, commerciales, gémissent sous l'étreinte des chemins de fer qui viennent les enlacer et les paralyser." J'avoue que, en présence de l'ardeur avec laquelle les cités et leurs députés demandent à se faire enlacer dans ces étreintes, j'ai trouvé ce reproche un peu hardi. (Rire général.)

L'honorable orateur a ajouté que les compagnies françaises ne vivaient que de spéculation et de jeu. Il me permettra de protester; je n'examine pas les faits individuels, mais je dis que toutes les administrations de ces compagnies sont caractérisées par un sentiment de haute probité (très bien! très bien!), et que chez nous voisins on ne trouverait nulle part, au même degré, cette honnêteté, cette exactitude, cet ordre rigoureux dans la comptabilité. Il est possible que, à côté des compagnies et en dehors d'elles, des spéculations se soient produites, mais nous devons rendre justice aux compagnies elles-mêmes en leur maintenant les titres d'honorabilité qui leur appartiennent. (Nouvelle et vive approbation.)

Et ce que je dis ne m'est pas dicté par un sentiment de sympathie, mais par un sentiment plus élevé. J'ai trouvé dans les paroles de l'honorable M. Pouyer-Quertier une sévérité, un défaut de générosité, une injustice regrettables, et dont l'effet serait de détruire dans notre pays l'esprit d'association. De ce qu'il s'est produit quelques malheurs; il ne faut pas dire que l'argent du pays lui a été soutiré et s'en est allé enrichir l'étranger.

Ces affirmations sont mauvaises, elles sont inexactes.

(Le ministre prouve que les tarifs ont été abaissés.)

L'honorable M. Pouyer Quertier est allé jusqu'à dire : "Ces tarifs sont tellement durs que les bateaux retournant à vide payent le droit." Eh bien le décret de 1850, renouvelé en 1867, affranchit dans son article 8 les bateaux retournant à vide; ils ne payent rien. (Mouvement.)

Nous sommes donc bien malheureux, puisque nos efforts incessants passent inaperçus, puisque les décrets mêmes sont mis en oubli, et que l'industrie, qui ne paye plus rien, réclame encore contre des errements qui remontent à 1859. (Nouvelle approbation.)

(Discutant la question des impôts, le ministre démontre qu'il n'y a pas eu augmentation; l'impôt n'est que de 39 francs par tête en France, tandis qu'en Angleterre il est de 56 à 60 francs.)

Vous croyez que ces erreurs n'émeuvent pas les hommes qui en sont l'objet, et jusqu'aux hommes d'Etat de l'étranger? Eh bien! hier même, notre ambassadeur à Londres m'envoyait une lettre écrite par M. Gladstone, au milieu de ses préoccupations politiques; M. Gladstone écrit : "D'après M. Kolb-Bernard j'aurais dit que les avantages du traité de commerce avaient été, pour l'Angleterre, cinq fois plus considérables que pour la France. Je supplie M. Rouher de démentir cette assertion; je n'ai jamais tenu un pareil langage, qui est contraire à la vérité. J'ai défendu le traité comme conforme à l'intérêt réciproque des deux pays." (Mouvement.) Vous comprendrez, messieurs, que je tienne à rectifier des erreurs qui impressionnent ainsi les esprits, même à l'étranger. (Très bien! très bien!)

Je ne dirai rien de la question du commerce général, l'honorable M. Ollivier a répondu sur ce point plus complètement que je ne saurais le faire moi-même; je réponds en ce qui concerne les 2 milliards 150 millions de marchandises importées chez nous en entrepôt, en transit.

N'est ce donc pas là du commerce? Les marchandises qui entrent et qui sortent n'ont elles pas laissé des bénéfices, non seulement par le fait du transit matériel,—dont le produit est de 5,486,000 francs,—mais par la manutention, par le fret? Ces marchandises arrivent de l'étranger par pavillon français ou étranger, elles donnent lieu dans les ports, à des affaires, à des opérations à l'entrée et à la sortie. Il y a là, évidemment, un mouvement qui est un fait commercial d'une haute importance; il fait vivre Liverpool, Hambourg, toutes les villes maritimes qui sont des types de richesse dans leurs pays (Très bien! très bien!)

Maintenant, il entre des cotons à la douane du Havre; ils ne sont pas mis en entrepôt, ils sont déclarés pour la consommation intérieure. Ils arrivent à Mulhouse. L'acheteur a vu dans l'intervalle son usine incendiée; il vend ses cotons à Bâle. Il les fait sortir. Vous ne voulez pas que la douane de Mulhouse mentionne ce fait de sortie? Mais c'est là un fait matériel qu'elle ne peut pas ne pas constater; elle ne peut pas apprécier l'opération qui a été faite au Havre deux ou trois mois auparavant.

Cela est-il nouveau? Mais en 1852, 1853, 1859, vous trouverez une certaine quantité de coton à la sortie, quantité faible aussi, il est vrai, parce que, avant 1860, on payait un droit qui n'était pas restitué à la sortie. On n'exportait que dans des conditions exceptionnelles. Mais le mécanisme du tableau des douanes est le même. Cet état de choses est-il d'ailleurs spécial à la France? En Angleterre, quand les cotons ne sont pas mis en entrepôt et qu'ils sortent, ne constate-on pas la sortie? On ne peut pas faire autrement, sinon le tableau du commerce ne serait qu'une fiction. J'irai plus loin : il serait une fraude dirigée contre l'industrie et un manque de sincérité de la part de l'administration.

Nos états de douanes de 1867 constatent l'importation de 101 millions de kilog. de coton, et par contre 27 millions de kilog. à la sortie pour destinations diverses. Si nous supprimions ce dernier chiffre, notre avoir de droit de dire à l'industrie : vous avez manufacturé 101 millions de kilog., donc vous êtes dans une situation prospère; mais si nous déduisons des 101 millions importés les 27 millions exportés, nous réduisons à 74 millions la quantité de kilos employés par notre industrie. Voilà comment se font les tableaux exacts. (Vive approbation.)

(*La suite à demain.*)

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

L'Alabama est compris dans le bill d'admission.

Bill sur la réunion des Législatures.

Rigueur contre ceux qui s'y opposeraient

Perte du steamer Nevada, d'Aspinwall.

Nouvelles Européennes.

Bruxelles, 9— Les démonstrations tumultueuses dans le Luxembourg en faveur de la France, ont été promptement comprimées et les meneurs arrêtés.

Londres, 9—A la Chambre des communes, Adderly, sous-secrétaire des colonies, a dit que la colonisation du territoire nord-américain était désirable, mais qu'aucune mesure tendant à cela ne serait prise qu'après un arrangement avec la compagnie de la baie d'Hudson.

Il y avait un immense concours de monde aux courses d'Ascot aujourd'hui. Le prince et la princesse de Galles, le prince de Danemark, et le prince et la princesse Christian étaient présents.

Le parlement allemand du Nord a adopté le bill de l'opposition.

Un emprunt pour augmenter la marine fédérale a été présenté.

Le baron Stuckelberg, le nouveau ministre russe, a été reçu par Napoléon hier. — Les discours ont été très pacifiques et marqués de cordialité des deux côtés.

Napoléon a dit que la nomination de Stackelberg était un gage d'amitié de la part de la Russie.

Nouvelles de Washington.

Washington, 9—La réception chinoise a attiré une immense foule.

Chambre—Beaman a rapporté un bill du comité de reconstruction divisant le Texas en trois Etats; ce bill est envoyé à l'impression.

Un bill inaugurant les officiers d'Etat au Sud est lu trois fois et passe par 115 contre 31.

Un bill pour la construction d'un chemin de fer et d'un télégraphe de Mobile à la Nile-Orléans a été présenté, et l'examen en a été renvoyé à demain.

Le comité des affaires étrangères a été chargé de s'informer si l'établissement par le Mexique de ports francs à Matamoros et en d'autres villes sur le Rio Grande, n'était pas contraire aux droits commerciaux de ce pays.

La discussion du bill de taxe a été reprise jusqu'à l'ajournement.

SÉNAT—Mme Eliza Potier, de Charleston, (C. du Sud), pétitionne pour le remboursement de $40,000 dépensées pour l'entretien des prisonniers unionistes, par elle-même et sa famille pendant la guerre. Référé au comité des réclamations.

Une pétition du Bureau de commerce de Louisville pour la réduction de la taxe du whisky à 50 cents, a été reçue.

Le bill d'admission omnibus a été repris et l'Alabama a été ajouté à la liste par 22 contre 21. Les républicains qui ont voté non, sont: Cole, Conkling, Edmunds, Fessenden, Frelinghuysen, Howard, Howe, Morgan, Morrill, du Vermont, Trumbull et Yates. Une motion pour biffer la clause nullifiant celle qui accorde un secours à la Géorgie, a été discutée tout le jour. Les débats ont embrassé un large terrain. On a soutenu que sans cette clause la constitution de la Géorgie aurait été défaite et le Congrès ferait échouer la volonté du peuple en la nullifiant. D'autres ont soutenu que toute la constitutionnalité à part, c'était au premier pas vers la répudiation de la dette nationale. La discussion indique que le Sénat persistera indubitablement à nullifier la clause de secours.

Sans voter, le Sénat se forme en séance exécutive et s'ajourne.

Il n'est bruit que de guerre avec les Indiens. Sheridan a envoyé des armes aux habitans établis sur les frontières.

Le colonel Leavenworth, qui a jusqu'à présent défendu les Indiens, est d'avis aujourd'hui qu'il faut leur retirer les annuités et adopter à leur égard des mesures sévères.

Voici le bill passé à la Chambre aujourd'hui.

Qu'il soit décrété etc., que la Législature de chacun des Etats de l'Arkansas, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Louisiane, Géorgie et Alabama, élue sous leurs constitutions respectives, élaborées et adoptées conformément aux clauses d'un acte pour le meilleur gouvernement des Etats rebelles, du 2 mars 1867, et des actes supplémentaires, soit et est autorisée à se réunir les trois jours qui suivront ceux désignés dans ladite constitution, soit par proclamation du tout officier autorisé à convoquer la dite Législature par la Convention qui forma la Constitution, et si aucun jour n'a été désigné ou si le jour ainsi désigné pour la réunion de la dite Législature est déjà passé, on sera à prés d'arriver avant l'adoption de cet acte que, dans l'opinion du gouvernement élu, il ne puisse y avoir assez de temps pour que la Législature se rassemble le jour ainsi fixé, cette Législature pourra être convoquée dans les 30 jours après le passage de cet acte par le gouverneur du dit Etat.

Section 2—Que lorsqu'un desdits Etats aura été admis à la représentation au Congrès, les officiers exécutifs et judiciaires de cet Etat, dûment élus et qualifiés sous la constitution de l'Etat, peuvent être inaugurés sans délai et le gouvernement de ces Etats sera transféré aux autorités civiles.

Section 3—Qu'il sera du devoir de tous les officiers civils et militaires exerçant l'autorité dans lesdits Etats, d'offrir toute assistance et protection aux officiers de ces Etats dans la mise à exécution des clauses de cet acte, et tout officier qui refusera volontairement telle assistance et protection ou empêchera ou retardera volontairement la réunion desdites législatures ou l'inauguration desdits officiers d'Etat ou de tout autre officier civil ou militaire sous les autorités d'Etat, sera coupable de félonie et sur conviction devant toute cour fédérale ou d'Etat de juridiction criminelle, sera puni d'un emprisonnement n'excédant pas 10 ans, ou d'une amende n'excédant pas $10,000, à la discrétion de la cour.

Woolley est toujours interné en attendant le bon plaisir de Butler.

Le propriétaire de l'Hôtel Métropolitan a fait transporter les $17,000 de Woolley dans la chambre du comité et Butler a compté la somme.

Les affaires municipales sont dans le statu quo.

Nouvelles diverses.

Galveston, 9—Une dépêche d'Austin au *News* dit que le comité judiciaire de la Convention a rapporté une déclaration requérant le Congrès de permettre à la Convention de nommer des bureaux d'enregistrement. Hamilton, de Travis, a dit qu'il croyait que le général Buchanan était partial pour ceux qu'il croyait être les ennemis mortels du gouvernement et qu'il n'y avait rien à espérer de lui. Hamilton, de Bastrop, a appelé le général un Copperhead et a dit qu'il remplirait la Convention de rebelles s'il en avait le pouvoir.

Un comité a été nommé pour prendre en considération la division de l'Etat. Le comité sur les terres publiques a été chargé d'examiner la question de vendre une partie de l'Etat au gouvernement.

Fort Monroe, 9— Le steamer Nevada, d'Aspinwall, a touché devant Hatteras et a sombré dans 12 brasses d'eau. Ses passagers ont été amenés à Norfolk, d'où ils s'embarquent ce soir pour New York.

Louisville, 9—Les délégués de Mobile, St-Louis et Cincinnati sont ici dans le but d'assurer la coopération du commerce de Louisville au mouvement qui se fait pour l'ouverture du Bayou Manchac.

Providence, R. I. Q. Sprague a été réélu sénateur des Etats-Unis.

New-Haven (Conn.), 9—Les délégués à la Convention nationale n'ont reçu aucune instruction si ce n'est qu'ils agiront tous de concert à moins qu'ils ne soient également divisés.

New-York, 9—Le père de Lotta est détenu sur l'accusation d'avoir pris son bien, tous les efforts faits pour l'engager à rendre les bons et l'argent ayant échoué.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 9 — Descendu, le Quitman. Le fleuve baisse lentement.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 9.— Arrivés, le steamer Harlan, de Galveston; le schooner River Queen, de Cienfuegos.

En dehors de la barre, la barque Nellie May. Sur la barre, le navire Uhland.

Marchés européens.

Liverpool, 9 au soir — Coton plat et de nouveau en baisse. Mid. 11 1/2 à 11 3/4. Orléans 11 1/2 à 11 5/8.

Paris, 9—Bourse lourde. Rentes 69 45.

Marché de la Havane.

La Havane, 8—Sucre calme. Offres faites à 8 et 8 R. 1/4 pour le No 12. Change sur Londres, 11 à 11 1/4 de prime. Circulation des Etats-Unis, 29 1/2 d'escompte. Or, à 1 et 1 1/4 d'escompte. Pommes de terre, $5 50. Farine, $12 à $12 50.

Marchés américains.

New-York, 9, après-midi — Coton plat et en baisse. Fonds publics fermes. Or 139 5/8.

New York, 9 au soir—Argent très facile à 4 0/0 sur demande. Escompte 5 à 6 0/0. L'or après avoir atteint 139 7/8 a fermé faible à 139 5/8. Sterling en meilleure demande, mais ferme à 110 1/8. Actions généralement inactives à la clôture et en baisse. Fonds publics fermes à la clôture. 5-20, avec coupons 112 1/8. 10-40, 106, 7-30, 109 1/2.

Louisville, 9—Vendu 149 b. de tabac de 8 à 9. Farine superfine, 8. Graisse 17 3/4. Whiskey 2 15

Louisville, 9—La rivière baisse avec 6 pieds 5 pouces d'eau dans le canal. Temps chaud et agréable.

Cincinnati, 9 — Farine languissante. De famille, à 10. Maïs 90. Avoine 75. Porc 27 75. Bacon 13. Graisse 17 1/4. Foin en baisse de $1 00. Beurre 20.

St-Louis, 9—Porc, graisse, bacon et farine sans changement. Maïs inactif.

St-Louis, 9 — Le fleuve a haussé de 2 pieds dans les dernières 48 heures.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Washington, 9—La déclaration de Wooley montre qu'il se trouvait ici pour influencer le comité des voies et moyens au sujet de la taxe du whiskey dans l'intérêt de Shook.

Les opérations de Wooley sur ce point ne sont pas pleinement établies, mais il n'en ressort aucune preuve de corruption. Dix-sept mille cent piastres de l'argent en question sont, et ont été dans le coffre-fort de l'Hôtel Métropolitain.

Il paraît d'après les affidavits que Wooley, Shook et les autres étaient à l'Hôtel Métropolitain parlant politique et proposant des paris. Wooley jeta l'argent sur la table, disant à Shook de s'en charger et quitta la salle.

Shook ne fit cas de la remarque de Wooley, ni de l'argent, et Van Valkenberg ne regardant ni Wooley ni Shook comme étant en position de se charger d'une aussi forte somme, la déposa avec ce qu'il avait de précieux et lui appartenant en propre dans le coffre-fort de l'Hôtel Métropolitain.

Ils se séparèrent ensuite et n'eurent aucune communication pendant quelques jours, et c'est dans l'intervalle que furent reçus les témoignages discordants de Wooley et de Shook.

Il n'est rien sorti de toute l'affaire.

Paris, 9—Bourse plus ferme.

Liverpool, 9, après-midi — Coton plat et en baisse d'une fraction.

New-York, 9—Or 139 5/8. Coton plat et en baisse. Mid. 30.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—9 juin.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN
Encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M	....	74 degrés
12 " "	....	85
3 " P. M.	....	89
6 " "	....	88

NOMINATIONS.—Sur la recommandation du gouverneur Baker, le général Buchanan a fait les nominations suivantes :

M. J. Turner, juge de paix pour le Precinct No 1 de la Paroisse Livingston ;

M. J. Leblanc, assesseur pour la Paroisse de Calcasieu.

CONDITIONS REMPLIES.—M. Jno. P. Becker, du salon "Ruth," rue Gravier, et élu recorder pour le Premier District; M. J. A. Massicot, recorder élu du Troisième District, et Oscar Poynot, alderman élu, ont tous les trois prêté le serment d'épreuve, et paraissent tout à fait disposés à entrer en fonctions.

RETRAITE DE BONNE GRACE.—M. Julian Neville a donné sa démission afin de faire place à son successeur John T. Becker, qui s'est montré si empressé à prêter le serment d'épreuve, ainsi que nous le rapportons autre part.

TENACITÉ RISIBLE.—Le bruit courait hier soir que les officiers et conseillers municipaux n'étaient pas disposés à faire retraite même devant l'ordre du général Buchanan qui doit s'exécuter ce matin, à moins que cet ordre ne fût appuyé par une force militaire qui rendît inutile toute résistance. Ces braves conseillers s'imaginent que le Congrès va immobiliser les choix brillants faits par le général Sheridan, qu'on a envoyé, sans cérémonie, compter les buffles des réserves indiennes. La ténacité dans ce cas est risible, car, certes, personne ne dira qu'elle est justifiée. Si nous ne sommes pas en présence de la même convocation que nous de ce municipal que nous n'avons eu pour ceux qu'il l'ont précédé, elle ne sera pas légale. Les inutiles à exposer, n'eussent eu la même tolérance, Sheridan, Grant et le Congrès les eussent soutenus en vain, ils n'eussent pu résister plus de huit jours aux traits même les plus émoussés de la critique.

COUR DES ETATS-UNIS—Th. M. Kevett a été jugé par le jury, hier, sur l'accusation d'avoir fabriqué un ordre par lequel il a obtenu de l'entrepôt des Etats-Unis un lot de whiskey, franc de droit, fraudant ainsi, est-il allégué, le Revenu des Etats-Unis, d'une taxe de $276. Le prévenu est un jeune homme de respectable apparence. L'offense fut commise le 30 octobre 1867. L'avocat des Etats-Unis Torrey a parlé pour la poursuite et le général David Stuart pour la défense. Le jury a trouvé l'accusé coupable. La pénalité est la perte des marchandises et de un à cinq ans d'emprisonnement, à la discrétion de la Cour.

L'affaire contre Charles Morgan, de la ligne des steamers de Morgan, actionné par un homme de couleur pour $5,000 de dommage pour lui avoir refusé une place de passager de 1ère classe, de Galveston ici, a été remise à aujourd'hui. H. J. Levy défend M. Morgan, et R. H. Shannon les plaintifs.

LA NOUVELLE BLACK MARIA.—Sous le nom de Japanese Tommy on a construit de nouvelles voitures pour le transport des prisonniers au Workhouse. Ces "Tommy" sont traînés par 4 chevaux et paraissent solides et sûrs.

ATTAQUE CONTRE UNE FEMME.—Un nommé Andrew Domingo a été arrêté, lundi soir, sous l'accusation d'avoir assailli et maltraité une femme nommée Mary Vankerman. L'affaire est regardée comme fort brutale et le sieur Domingo devra payer cher ses butorderies.

UN VOLEUR FEMELLE—Il ne manquait plus que cela. Les femmes encouragées par l'impunité des voleurs de grand chemin, se font voleurs elles-mêmes. Mary Williams, première de la bande, a été arrêtée lundi soir, rue Conti, sur l'accusation d'être une femme-voleur, ce qui est beaucoup plus qu'une femme volense ou qu'une voleuse. Mary Williams a été trouvée chez Mme Bernat dans des circonstances qui ne permettent pas de douter de ses intentions. Elle a été conduite au corps de garde.

UNE AUTRE FEMME VOLEUR. — Une nommée Henriette Morse a été arrêtée hier soir, rue Franklin, accusée par Bernard Ducert de lui avoir volé $40. En conséquence, Henriette a dû partir pour le corps de garde.

VOLEURS ARRÊTÉS.—Hier matin la police a arrêté trois ou quatre individus soupçonnés de complicité dans quelques vols exécutés tout récemment.

LA COUR DE DISTRICT.—James Brennean, accusé d'homicide pour avoir tué Pat Caughlin, le 15 mars dernier dans une querelle rue Thalie, a été jugé hier et acquitté.

T. Andrew (c), accusé d'avoir blessé, avec une arme dangereuse, a été convaincu d'assaut et batterie sur Rob. Gibeon.

L'affaire d'Israel Temple (c), accusé du meurtre de Ch. Smith (c), continuera ce matin.

ALDERMEN.—Le maire transmet un rapport de M. J. O. Harris sur les institutions de charité de la Nile-Orléans et de Jefferson. Ce rapport est envoyé à l'impression.

Résolution pour vendre le revenu des étaux du Marché Bazar pour le reste de l'année. Adoptée.

Résolution allouant $1,600 pour l'enregistrement des jugements en faveur de la ville pour taxes. Adoptée.

Résolution relative au fonds Touro. Adoptée.

MM. Burbank et Sullivan présentent un rapport de minorité du comité de finance, contre le plan de loterie Avegno, plan pour le rachat des billets de ville—le dit plan étant contraire aux actes de la Législation de 1838, 1841 et 1866 et en violation de la moralité et des convenances.

Ce rapport est reçu et sera inscrit dans les minutes.

Résolution pour donner les lots Nos 337 et 350 à l'Asile des Orphelins de Poydras. Adoptée.

Approuvée l'adjudication de la vente du droit de passage pour un chemin de fer rues Villeré, Marais et autres rues.

Approuvée l'adjudication du droit de passage pour un chemin de fer rue Esplanade.

M. Woolfley présente une ordonnance pour un chemin de fer dans certaines rues.—Référée.

Référée une pétition de Paul Waterman pour construire des bains flottants sur le fleuve.

Le Conseil se rend dans la Chambre des Assistants pour avoir une séance réunie, revient et s'ajourne.

ASSISTANTS-ALDERMEN. — Rapport du trésorier.—Recettes pendant la semaine: $121,544 88. Déboursés, $4,394 67. Balance, $135,466 18.

Un message du maire est lu. Cet excellent homme pour la centième fois parle des difficultés financières de la situation et regrette que le général Buchanan ait renvoyé à quelques mois la convocation des Chambres, ce qui le force, lui maire, à recommander le plan de loterie de M. Avegno, bien qu'il le trouve sujet à quelques objections.

Le maire, en lisant les dépêches de ce matin, verra que le Congrès s'occupe avec sollicitude de la question des Législatures, et que vraisemblablement elles seront convoquées de manière à donner raison à cet illustre M. Packard, devenu passagèrement gouverneur et commandant de District. La Législature rappellera infailliblement la loi de suspension pour le payement des taxes dues depuis 1861, et alors le shérif fera rentrer au trésor une avalanche de billets municipaux, au grand contentement du maire Heath qui ne sera pas obligé de faire des frais d'invention, à supposer qu'il garde sa mairie, ce qui est peu probable.

Le Conseil s'occupe de divers contrats d'un intérêt très borné.

Le comité de finance présente sur le plan de M. Avegno, deux rapports, un rapport de majorité signé par trois membres qui lui sont favorables et qui présent une résolution à cet effet; et un rapport de minorité signé par MM. Burbank et Sullivan, M. Burbank étant membre du Conseil des Aldermen, son nom est retiré.

Les deux rapports sont reçus et déposés pour le moment.

Une résolution est adoptée pour élire en séance réunie 13 commissaires de la maison de refuge. M. Shields proteste vainement. Il n'est pas soutenu.

Les Aldermen arrivent et l'élection désigne : MM. J. H. Oglesby, T. W. Bosthic, H. Millspaugh, W. B. Armstrong, Wm. M. Duff, Rob. Watson, Ed. Thompson, A. B. Hughes, Lewis Banks, Rob Bowie, John S. Mannsel, D. B. Macariy, F. Mc. K. Dunn.

L'ordonnance relative à la liquidation de la dette de la ville d'après un certain plan est lue et sera publiée dans les journaux, pour être discutée dans la séance prochaine.

Le Conseil s'ajourne.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 9 juin.

Le taux de l'intérêt est de 1 à 1 1/4 par mois pour le papier de commerce de premier ordre, 1 1/4 à 1 1/2 pour le papier de second ordre, 11 à 12 par an pour les billets hypothécaires de premier ordre et 13 à 15 pour ceux de second ordre. Les banques escomptent encore les billets de ceux de leurs clients qui leur offrent des garanties suffisantes.

A l'ouverture, l'or était à 139 1/4 (139 1/2 à New-York) et, après s'être vendu à 139 1/2, a fermé à 139 1/4 à 139 3/8. Les transactions embrassent $20,000 (5000, 5000 et 10,000) à 139 3/8, $3000, $4000, $5000, $5000 et $15,000 à 139 1/2.

—Dans l'argent, $1200, en demi-piastres américaines, à 135 1/4, $1700 à 136 et 500 piastres mexicaines à 143. Les demi-piastres américaines sont maintenant cotées à 135 à 135 3/4 et les piastres mexicaines à 143 à 143 1/2.

Il y a eu fort peu d'offres de change étranger; on en a, cependant, offert plus qu'hier. La demande a été faible et les cours ont fléchi. Les ventes de sterling comprennent 4,000 livres (1,000 et 3,000) No 1 à 153, 2,000 livres à 153 1/8, 600 livres de banque à 153 5/8. Dans le change sur France, 100,500 francs, en change commercial No 1, à 3.68 3/4; 15,000 et 59,000 à 3.67 1/2, 10,000 de banques à 3.66 1/4. Le sterling peut être coté à 152 1/2 à 153 et 153 1/4 le commercial No 1 et clear, 153 3/4 à 154 1/4 et 154 3/4 le change de banque; le change sur France, à 3.70 à 3.67 1/2 le premier et 3.63 3/4 le second.

Le change américain est resté calme. Les banques ont tiré sur New York à 3/8 de prime; elles n'ont pu à répondre qu'à une très faible demande. Les ventes de change de commerce sont: $12,800 sur New York, à vue, à 1/8 de prime, et $10,000 à 3/16, $20,000 ($10,000 et 10,000) à quinze jours de vue à 1/4 d'escompte, $20,000 à vue sur Baltimore à 3/16 de prime et $5,000, à dix jours de vue sur Cincinnati à 1/2 d'escompte. Les ventes de change à vue des banques sont: $10,000 et $15,000 à 1/4 de prime. $45,800 à 3/8.

Il ne s'est pas vendu d'actions—8 bons de levée de l'Etat ont changé de mains à 42 1/2 et 5 à 4 3/4—ce qui est une nouvelle hausse. Les bons de la ville sont négligés; on les cote nominalement à 75 à 77 1/2 les anciens consolidés, 74 les nouveaux et 60 à 62 les émissions en faveur du chemin de fer. Les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, sont cotés à 73 à 75 et ceux du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 40 à 41.

Les billets de ville se sont ressentis des espérances que fait naître l'entrée au pouvoir du nouveau Conseil. On a vendu $5,000 à 36 1/2 d'escompte, $2000, $2000 et $10,000 à 37, $2000 et $10,000 à 37 1/2. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 37 à 39 et vendu à 26 à 37.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi soir, 9 juin 1868.

COTON—Le marché a ouvert ce matin sous la même influence qui y a régné hier et à laquelle on peut ajouter l'arrivée de nouvelles encore plus défavorables de Liverpool et de N. York. Les stocks offerts étaient faibles, et le mouvement n'a été opéré que par deux ou trois acheteurs qui ont pris environ 500 balles à des chiffres qui ont montré une baisse de 1/2 à la liv. Nous cotons actuellement : good ordinary 25 1/2 à 26, low middling 26 1/2 à 27 et middling nominal à 7 1/4 à 28 c.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles	15256	
Reçu aujourd'hui	132	
" précédemment	653686	
Cotons avariés, épars, &c, &c.	3239	
		656057
		671313
Expédié aujourd'hui	2797	
" précédemment	654022	656819
Stock en mains		15494

FRET—Le calme continue à régner sur le marché au fret et aucun changement matériel ne s'y est opéré depuis notre dernier rapport; excepté toutefois dans les chiffres les plus élevés des taux des voiliers pour le Havre, ainsi que dans ceux du fret du coton et de la farine sur vapeurs pour Boston, lesquels ont un peu haussé. Il n'y a que peu de navires étrangers dans le port, mais les offres sont bien clairsemées. Dans le cabotage il y a une assez grande quantité de fret à exporter sur vapeurs, mais la place ne manque pas et peut faire face aux demandes; quant aux voiliers il ne se fait point d'affaires en ce moment. Nous cotons: cotons sur vapeurs pour Liverpool, 1/2 d la liv. sur vapeurs pour N York 3/4 à — c, Boston, 1 1/4 c Philadelphie 1 — c; tabac pour New York, $8 — le boucaut; farine pour New-York, 75 — cts le bl, pour Boston 87 1/2 c, mais pour New York 20 c, pour Boston 20 c le boisseau pour Liverpool 12 d. Sur voiliers les taux sont: 7/16 d pour le coton pour Liverp.; 1 à — et pour le Havre, 1 c pr Brême, — à — c pour N York et Boston; Tabac pour Brême, 35s, Liverpool 35s à —, pour New York et Boston $7 59 le boucaut; farine pour N York — à — c, pour Boston à — à — c le bar, mais pour les ports du Nord, 12 1/2 c à — cts le boiss., pour Liverpool 9 à —d. Porc et bœuf pour New York et Boston 80 cts.

TABAC—Le marché a montré plus d'animation durant les trois jours qui viennent de s'écouler et la demande n'est plus bornée aux grades les plus bas, mais on verra plus loin qu'elle a principalement porté sur les grades au-dessous du medium. Les transactions depuis vendredi ont embrassé 220 boucauts dont 2 de logs vendus à 7 1/2 c la livre, 6 à 8 1/4 c, 1 à 8 1/4 c, 7 à 9 c 6 à 11 1/4, 1 à 12 c, 2 à 13 c, 22 à 14 1/4, 138 à 15 1/4, 5 à 16 c et 2 à 17 c et 14 — c la livre. Les taux de l'article sont fermes et sans changement. Nous cotons en ce moment comme suit, savoir: Léger—Refused, 7 à 9—, com. leaf, 9— à 10, medium, 10 1/2 à 12, bon, 14 à 15, fin 15 à 17 cts. choice sélections de 17 à 20 cents la livre. Lourd—Refused, 9— à 10, com. leaf, 10— à 12, medium 12 à 13—, good, 15 à 16, fin, 18 à 20, et choice sélections 18 à 22.

SUCRE ET MÉLASSE—Le marché au sucre et à la mélasse est calme et nous n'avons entendu parler d'aucune vente aujourd'hui. Hier, sans avis préalable, un lot de 32 boucauts de sucre du Cube, s'est vendu à des conditions privées. Le stock de sucre de Cube est faible en ce moment, mais il y en a un fort montant à bord de navires.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Il ne nous est arrivé aucun bateau de l'Ouest depuis notre revue de samedi.

MAÏS—Le marché est calme et les prix sont à peine soutenus. Ventes aujourd'hui de 5600 sacs dont 1000 de jaune mélangé à 97 c, 400, e, 1000 de à $1, 1500 de jaune, 300, 500 et 800 de blanc, à $1 05 le boisseau.

AVOINE—Le marché est calme, mais stable aux chiffres les moins élevés d'hier. 900 et 1200 sacs vendus 75 c le boisseau.

SON—Se vend en petits lots au commerce à $1 50 les cent livres

FOIN—150 balles de foin ordinaire de la rivière Ohio, vendues à $19 et 100 de choix de St Louis à $21 le tonneau.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 10 juin 1868

Arrivé hier—230 bœufs du Texas, 56 veaux et veaux d'un an, 50 moutons, 2 vaches à lait.

Vendu hier - 319 bœufs du Texas 350 veaux et veaux d'un an, 85 cochons, 70 moutons, 2 vaches à lait.

A vendre—169 bœufs du Texas, 143 veaux et veaux d'un an, 315 cochons, 45 moutons, 5 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par tête	$ — à 40 00
" " 2me qualité, par tête	— à —
Bœufs du Texas, nourris au maïs, 1re qualité, par tête	35 00 à 40 00
Bœufs du Texas, nourris au maïs, 2me qualité, par tête	25 00 à 35 00
" " 3me qualité, par tête	12 00 à 20 00
Cochons, par liv., gr	— 10 à —
Moutons 1ère qualité par tête	6 00 à —
de 2me do do	— à 3 00
de 3me do do	— à 2 00
Vaches à lait, de choix, par tête	80 — à 125 00
do de 2e qualité, par tête	50 — à 60 00
Veaux d'un an, par tête	5 — à 10 00
Veaux de lait par tête	5 — à 10 00
Chèvres par tête	— à 4 00

Décédé, le 9 juin, à 7 heures et demie, MARY HELENA, fille de William A. Valloft et de Margaret MORRISSEY, à l'âge de 8 mois et 24 jours. Les funérailles auront lieu aujourd'hui, à 4 heures et demie de l'après midi. Le convoi partira de la résidence du père, No 66, rue des Ursulines, près Royale. Les amis de la famille et ceux de John Yetter sont respectueusement invités à y assister.

Décédé au Havre, le dimanche 17 mai 1868, à 10 heures du matin, à l'âge de 75 ans, sieur AMABLE SENECAL, ancien négociant de la Nouvelle-Orléans.

Décédé hier matin, à 10 heures, à Alger, à l'âge de 58 ans, MARCELLAI DASPIT. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à dix heures du matin. Le convoi partira de la rue Villeré, encoignure Barthélemy, à Alger.

$100,000

DE BILLETS DE VILLE

Seront achetés au plus haut prix du marché, *AU BUREAU DE CHANGE* De J. BRETTE, 6 ....RUE ST-CHARLES...... 6

Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.

Ouvert de 7 HEURES du matin à 9 HEURES du soir. 26 avril—2mPP

NATTES CANTON.

ELKIN & CO.,

Entrepôt de Tapis et de Toiles Cirées, Rue Carondelet, No. 3.

Reçu tout récemment, Nattes blanches, à carreaux et fantaisie.

De première qualité, à vendre à bas prix. Un assortiment complet de tapis, toiles cirées et stores—constamment en magasin. 23 mai 1m

Bureau de Santé.

Nile-Orléans, 10 juin 1868.

A une assemblée des Membres de ce Board, tenue dans la soirée du 9 juin courant, le Rapport suivant a été soumis par le Dr. Austin, président du Comité de Santé, lequel a été adopté et, sur motion de MM. Coard et Creevy, ordonné d'être publié.

Le Comité de Santé rapporte que la ville de la Nouvelle-Orléans est parfaitement saine. Il n'y a pas un seul cas de fièvre jaune ou de choléra que l'on ait constaté dans les limites de la juridiction de ce Board. Toutefois, le Comité recommande de prier les médecins de faire connaître à ce Board tous les cas de fièvre jaune ou de choléra qui pourraient avoir été observés par eux. Les Officiers de Santé sont requis de mettre strictement en force l'ordonnance sur la salubrité; et particulièrement la Section 21 qui fait un devoir impérieux aux médecins et autres personnes de déclarer tous les cas épidémiques à ce Board.

WM. G AUSTIN, D. M., Président du Bureau de Santé,
GEO. M. DIEMEYER, D. M., Secrétaire du Bureau de Santé.
10 juin—3f

Avis.

LE docteur ORIARD annonce à sa clientèle qu'à partir du 10 juin ses consultations auront lieu tous les jours, de six à neuf heures du matin.
10 juin—1m

LES MEDAILLES, &c., DE L'EXPOSITION DE PARIS.

Le public est respectueusement informé que les MÉDAILLES, DIPLOMES, DRAPEAUX et LIVRES reçus de l'Exposition de Paris, seront exhibés au Salon du Gouverneur, au Mechanics' Institute, JEUDI, VENDREDI et SAMEDI, de 11 heures du matin à 3 heures de l'après midi et de 8 à 9 heures du soir.

La distribution en sera faite au Théâtre des Variétés, LUNDI SOIR, 15 du courant—cérémonie à laquelle le public est invité à assister. 10 juin—3f

AVIS IMPORTANT.

Prix réduits pour mettre les articles à la portée de tous.

LEVI & NAVRA,

No 171 de la rue Poydras, et 174 de la rue du Canal,

ONT réduit les prix de leur grand assortiment de Porcelaine, Verrerie et Faïence, Articles en plaqué et Britannia. Coutellerie de table et autres, Articles de ménage en fer blanc et Japanner, Articles en bois et en osier, FOURNEAUX "COTTON PLANT" ET USTENSILES DE CUISINE,

—Spécialité en—

Baignoires, Ditto pour demi-bains, Baignoires d'enfants, Réfrigérants et Sorbetières,

"FILTRES PELICAN, DE COTTON"

Les prix de ces articles resteront réduits pendant soixante jours, pour faire place à notre stock d'automne.

Nous ferons voir les marchandises avec plaisir et convaincrons les acheteurs en gros et en détail qu'ils peuvent acheter beaucoup d'objets avec peu d'argent, au magasin de

LEVI & NAVRA;
No 171 de la rue Poydras, entre les rues St-Charles et Carondelet,
Et No 174 de la rue du Canal, près Baronne.
17 mai—2m DM-rV

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

Sur les risques d'incendie	$813,664 43	
Sur les risques de mer	328,734 17	
Sur les risques de rivières	19,563 62	
Total		$1,151,962 22
En moins—Primes sur risques non expir. le 31 mai 1868	$220,847 00	
Primes remboursées	29,471 07	
		$250,318 07
Montant net des primes le 31 mai 1868		$901,644 15
Pertes payées		
Sur les risques d'incendie	$271,226 37	
Sur les risques de mer	173,940 38	
Sur les risques de rivières	45,930 86	
	$ 191,096 91	
Taxes	20 012 61	
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt	$ 115,202 04	$624,314 58
Bénéfice net		$277,329 56

L'actif de la Compagnie est comme suit

Propriétés foncières	$159 617 87
Billets garantis par hypothèques	475,307 38
Billets garantis par nantissements	84,147 23
En caisse	124,478 24
Actions de banques et de chemin de fer	104,340 00
Primes en voie de perception	80,786 65
Bons de la ville	35,100 19
Effets à recevoir	177,154 79
Scrips de Compagnies d'Assurances	40,865 00
Actions "Dry Dock Vallette"	15,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	5 000 00
Actions "Marine Dry Dock"	3,760 00
Actions "Merchants' Exchange"	1,000 00
Actions "Lighterage & Wrecking Co"	1,000 00
Actions "L. Equitable Life Ins Co"	250 00
Bons de l'Etat	1,500 00
Total	$1,405,414 16
En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$161,346 15
25 0/0 du scrip de 1858 payable en juillet	70 675 75
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868	216,067 00
	$348,782 90
Actif net	$1,057,645 16

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président,
PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868
PAUL W. COLLENS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1858, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie

— Directeurs —

John Pemberton,	P. Maspero,	Pierre Poeyfarre
M. Puig,	David McCoard,	B Z Reif,
Chas Gregory,	J J Fernandes,	L F Generes
P S Wiltz,	J. Morgan Hall.	10 juin

Pension Française

TENUE PAR URBAIN RAMBAUT,

M. URBAIN RAMBAUT annonce à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir une pension française à Biloxi, en face du débarcadère des bateaux à vapeur. Il aura constamment en mains des huîtres et du poisson frais.

Repas sur commande à des prix modérés.

Cabanes à bains pour dames et messieurs attenantes à l'établissement. 10juin—2m

Association des Dames de la Providence

LES Dames de la Providence sont priées de se réunir à pour affaires importantes, à l'Asile des Veuves, à 5 heures P. M., mercredi 10 juin.

Par ordre de la Présidente.

Avis.

PENDANT mon absence de la Nouvelle-Orléans, Monsieur JUSTE D'ALBARADE reste chargé de ma procuration.

Nouvelle-Orléans, 6 juin 1868. J. CAZAUX.
9 juin—4f

MAISON FRANÇAISE,

Chambres et Pension—prix Modérés.

MME SIX & CO.,

No. 143 EAST 8me RUE, New York, entre Broadway et 4me Avenue.

Table d'Hôte à 6 heures. Déjeûner de 8 à 10 heures du matin. 9 juin—1 m.

50 piastres de Récompense.

PERDU samedi soir, entre 6 et 7 heures, dans le trajet des rues Bourgogne, Dumaine, Rempart et Ste-Anne, un LIVRET jaune, contenant 721 piastres. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le remettre au soussigné, attendu que l'argent ne lui appartient pas, et elle recevra la susdite récompense.

JULES GAUTIER, 252 rue Bourgogne.
9 juin—1f

AVIS.

L'HOTEL ST-CHARLES sera fermé, pour la saison, le mercredi, 10 du courant. Il sera donné avis de sa réouverture. L'hôtel sera peint, et mis à neuf de manière à satisfaire les habitués.

O. E. HALL.
2 juin—6

GLACE! GLACE! GLACE!

LES certificats suivants ont été donnés à la "Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane":

Les soussignés, ayant fait l'essai de la glace fabriquée par la "Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane," certifient que cette glace est pure et égale à toute autre sous le rapport de la qualité et de la durée. Ils en recommandent l'usage au public.

J. CAMBIASO.
Professeur de Physique et de Chimie au Collège des Jésuites, N.-Orl.
M. M. DOWLER, D. M.

C'est avec plaisir que nous reconnaissons la pureté de la Glace de la "Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane".

W E Kennedy, D. M.	J G Richardson, D. M.,
Frank Hawthorn, D. M.	James Burns, D. M.
Warren Stone, Jr, D. M.,	L. Courenut, D. M.
J H Pope, droguiste,	Drs. Beard & Choppin,
J W Lewis, D. M.	B H Moss, D. M.,
W N Mercer, D. M.	Stanford E Chaillé, D. M.

Nous certifions avoir employé la glace faite par la "Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane" et la déclarons égale à toutes les autres sous le rapport de la qualité et de la durée. Nous la recommandons au public avec plaisir.

J W Leathers, capt. du steamboat "Géné. Quitman,"
W B Richardson, capt. du steamboat "Wild Wagoner,"

James Syme,	W A Violett,
R J Black,	G W Huntington,
W H Dameron,	H G Lonsdale,
A D Kelly	P G Gascon,
M J Smith & Co,	Richard Pritchard,
A M Bickham,	H A Lecassier,
G W Binder,	J M Lapeyre,
Leon Godchaux,	D A Chaffraix,
Wm Agar,	P A Weber,
R Agar,	Ad Faure,
Am Couturié,	J M Johnston,
E Troisgros,	Jules Billy,
C W Cammack,	E Lawrence,
Th Blois,	A' Kearney,
J B Vanhorn & Co,	Smith & McKenna,
C Chiers,	Wm Mc Cullock,
Adolphe Odier,	W Bathurst,
A A Lelong,	P Buchanan,
Richard Lloyd,	Louis Schneider,
A G Ober	A Rochereau & Co,
James Jackson,	Henry Pollsen,
Dque Lanata,	Walton & Deslonde,
Jno Denegre,	Ed Harrison,
F A Lucas,	Bujac & Girardey,
M Emmanuel,	A Mouton, Jr,
A W Cooper,	Samuel Moore,
W M Owen Jr,	Clark & Bryne,
Charles Lafitte,	Octave Morel,
R Pochet,	et autres.

Cette glace est à vendre à la fabrique de la Compagnie, à l'encoignure des rues Tivoli et Delord, jusqu'à 100 livres, au dessus de 100 livres 3/4 de cent la livre.
6 juin 1868.

A. C. GODDIN, Président pro-temp.,
D. POCHELU, Secrétaire-Trésorier.
7 juin—6 f

CONCERT.

M. F. DUMONTEIL

A l'honneur d'annoncer à ses clients et au public de la Nile-Orléans, qu'à partir de SAMEDI, 30 MAI,

MESSIEURS GREULING, MAYER ET SPIRA, dont il s'est assuré les services pour toute la saison d'été, feront tous les soirs de la musique (Piano, Violon et Violoncelle) dans le salon de son établissement, à l'encoignure CANAL et BOURBON (ancienne maison BELLANGER.)

Le service de la maison sera fait comme par le passé et les prix des consommations resteront les mêmes.
23mai—15f.

Farine! Farine!! Farine!!!

LES soussignés ont été nommés par MM. LEONHARDT & SCHURICHT de St-Louis, seuls agents pour la vente de leur célèbre marque de farine "Grey Jacket," qui a obtenu le premier prix de farine de choix, à la première Foire annuelle de l'Etat de la Louisiane.

Les soussignés auront, en tout temps, en magasin, un bon approvisionnement de cette farine de choix.

J. B. VANHORN & CO,
Nos 66, 68, 70, 72, rue des Magasins, et 91 et 93, rue Poydras
16mai—1m

Appel aux Dames de la Nouvelle-Orléans.

LE COMITÉ chargé des préparatifs du Grand Tournoi qui aura lieu, aux Fair-Grounds, Vendredi 12 du courant, au profit du lieutenant J. C. Braine et de sa famille, sollicite respectueusement votre appui. Il espère que non seulement vous honorerez la fête de votre présence, mais encore que vous voudrez bien vous charger des salons de rafraîchissements, à côté de la tente octogone.

Le Comité est porté à vous adresser cet appel parce qu'il est convaincu que chez les dames de la ville du Croissant la Beauté et la Charité sont sœurs.

J. S. SKINNER,
9 juin. dans la salle du Comité, rue de la Douane 112.

Grand Tournoi

AUX

FAIR GROUNDS

Vendredi 12 Juin 1868,

AU BÉNÉFICE DE LA FAMILLE DU

Lieutenant J. C. Braine.

Premièrement—Course au trot, attelage de deux chevaux, un mille, 4 en lice, commençant à 4 heures.

Secondement—Course de chevaux allant l'amble—un mille, sous les harnais—2 en lice—commençant à 4 heures 30 minutes.

Troisièmement—Course au trot—un mille—sous les harnais—4 en lice—commençant à 4 h. 45 précises.

Quatrièmement—Grand orchestre par le corps de musiciens de Charles Jaeger, commençant à 5 heures dans l'enceinte.

Cinquièmement—Combats de Chevaliers, dans l'arène

Sixièmement—Couronnement de la Reine d'Amour et de Beauté, et Dames d'Honneur dans l'arène.

Septièmement—GRAND BAL DE COURONNEMENT dans le bâtiment Octogone, qui sera ouvert par les Chevaliers en costumes complets.

PRIX D'ENTRÉE:

Aux Fair Grounds.

Une seule personne	50 cents.
Un buggy et le conducteur	$1 00 "
Une voiture et le conducteur	1 00 "
Entrée au bal de couronnement	50 "

Enfant au dessous de 12 ans, moitié prix.

Les siéges sur les estrades de l'amphithéâtre sans rien payer de surplus.

Les siéges recouverts, sur le "Race Stand" sont spécialement réservés pour les dames.

☞ On pourra avoir des rafraîchissements durant le tournoi et le bal.

J. STUART SKINNER, Secrétaire.
7 juin—7,9,10,11,12

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Grande baisse de prix.

LES soussignés offrent une grande quantité de BOIS DE CYPRES et de PIN, à bon marché. Visitez leur cour, rue de la Levée, entre Pologne et Couvent, sous le nom de JACKSON SAW MILL, 3me District.

PITALUQUE & GAMBAZ.
24 mai—1m

JULES DUBALEN,

Successeur de D. Lopez.

Au coin des Rues Chartres et Conti.

FABRIQUE DE

CHOCOLATS, CANDIES, BONBONS, &c.

SODA ET GATEAUX.

CAFÉ GRILLÉ ET MOULU.

Tous les ordres seront promptement exécutés, et un escompte libéral sera accordé aux marchands.
12mai—1m

Sources Minérales de la Nouvelle Orléans.

KISSENGEN ET VICHY.

CES célèbres eaux minérales du Dr Hurlbury Smith sont en vente par verre et glacé, aux établissements suivants:

FINLAY—coin Camp et Julia.
HARRISON—coin Magazine et Thalia
HASTINGS—coin Magazine et Félicité,
POPE—coin Jackson et Prytania,
WAILES—coin Royale et Douane,
HUGHITT—186 Canal, près Bourbon. 15mai—1m

AVIS.

AYANT repris les affaires de mon ancienne maison, je viens annoncer à mes nombreux amis et au public en général qu'ils trouveront chez moi comme par le passé des vins liqueurs, whiskey, etc., dont j'aurai toujours un magasin un bon assortiment.

JOSEPH BRUGIÈRE, No. 59, rue de la Douane.
19 mai—1m PP

Dr. V. GRIMA,

96, Rue St-Louis, entre Bourbon et Dauphine, de midi à 1 heure.

Traitement spécial des Maladies des Yeux.
19mai—1m.

INSTITUTIONS

HOTEL CRESCENT,

A LA BAIE ST-LOUIS.

CET Hôtel si bien connu est en voie de réparation complète. L'ouverture en aura lieu le 20 juin.

Les prix y ont été réduits en vue des circonstances actuelles.

TOULMÉ & SAUCIER, Propriétaires.
7 juin—2m

COLLÈGE COSMOPOLITE,

DIRIGÉ PAR CH. CARON,

Rue du Canal, 299.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons, classe du soir, de 4 à 9 heures pour les grandes personnes.

Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.
19mai—1m.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 11aout—1er

HOTELS RESTAURANTS &c.

Hôtel-Restaurant Barthe.

A MANDEVILLE.

L'Hôtel-Restaurant Barthe est ouvert au public depuis le 26 avril. Les personnes qui visiteront ledit établissement trouveront une table d'hôte, servie tous les jours à l'arrivée des bateaux à vapeur et aux heures avant le départ.

Les personnes qui ne voudraient pas manger à la table d'hôte pourront se faire servir dans les salons qui seront à servés à cet effet. Excellents Vins et Liqueurs.

Déjeûner et dîner $1 50 par repas, vin, liqueurs et café compris.

Chambres garnies. Prix modérés.

☞ Chambres à bains, ustensiles de pêche, bateaux de promenade—(à la voile et à rames) gratis.
30 mai—

United States Restaurant,

No 128, RUE DE LA COMMUNE, Entre les rues du Camp et Saint-Charles

NOUVELLE-ORLÉANS.

FRITZ HUPPENBAUER, Propriétaire.
21mai

CUISINE FRANÇAISE.

Pension privée.

CHAMBRES garnies très aérées donnant sur la rue, et d'autres dans la cour avec courant d'air......Prix des chambres sans nourriture, de $12 à $20 par mois, et de $3 à $7 par semaine, de 50 cts à $1 par jour par personne. Prix de la nourriture de $20 à $30 par mois, de $5 à $8 par semaine, de 50 cts, à $1 25 par jour. (Vin de 15 cts, à $1 25 par jour.) Prix de la pension avec logement de $25 à $40 par mois. On s'arrête à $1 le dîner et à $ pour Glace à tous les repas. On peut aussi manger à la plat, de 15 cts à 25 cts On demande une cuisinière et une blanchisseuse.—Rue Toulouse, No 25

13 mai—1 m Mme J. S. LASSERRES.

Hôtel de la Grand'Ile.

L'ouverture de cet Hôtel aura lieu le 1er JUIN. Les bâtisses ont été réparées et agrandies. Il a été construit un chemin de fer à cheval pour le transport des pensionnaires de l'Hôtel au bord de la mer. Les huîtres et le poisson abondent pendant toute la saison, dans cette partie du pays et la table est excellente. Les bains du Golfe valent ceux de Long Branch et de Saratoga.

Un beau bateau fait le service du Canal Harvey à l'Hôtel.

— PRIX —

Par jour	$ 3 00
" semaine	18 00
" mois	65 00

Moitié prix pour les enfants et les domestiques.

On traite de gré en gré pour la saison.

17 mai—3m B. MARGOT, Propriétaire.

ORLEANS EXCHANGE.

RESTAURANT-HOTEL,

A MANDEVILLE, rue Gérard, en face du wharf.

Le soussigné, employé dans les restaurants les plus renommés de la Nouvelle-Orléans, fait savoir qu'il a ouvert, SAMEDI 25 avril, l'ouverture d'un grand Restaurant Hôtel à Mandeville. A cet établissement de premier ordre sont attachés un Café, un Billard, un Tir au pistolet et un Service de voitures. Les voyageurs seront traités comme on l'est dans les premiers hôtels. On les enverra chercher en voiture, avec leur bagage (sans frais), à l'arrivée du bateau, et un pavillon sera hissé au moment de l'arrivée du bateau, en face de l'hôtel.

24 mai—1m F. AUGUSTE.

TRAITEMENT SPECIAL

DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. DE SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Poitrine, des voies urinaires et la Surdité.—Cabinet de consultations, encoignure Orléans et Bourbon, rue d'Orléans, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14 fév—1 an

JACOB OTT, Entrepreneur.

REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE.

Fait et répare les Caves.

Les ordres laissés au No. 25, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant d'Installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.

No. 136, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse. 21 mai—6m Nouvelle-Orléans.

Loterie de l'Etat de la Géorgie,

Au profit de l'Asile des orphelins de maçons.

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 9 JUIN. No 586.

1	33	72	10	59	54	28	35	39	30	37	67	40	56

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Géorgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les lisent ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 15 Commercial Place, où l'on peut les voir.

Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants.

DAVE G. JOHNSTON, Agent.
12 mai—1m

MUSIQUE NOUVELLE!

Premier Jour de Bonheur!!

EN VENTE

Au magasin de A. ELIE, 66, rue Royale.

LA partition du célèbre et dernier ouvrage d'Auber, Le premier jour de Bonheur, ainsi que des morceaux détachés et des morceaux pour piano; le cours complet de piano de F. Le Couppey, adopté au Conservatoire. 9 juin—3f

SOURCES DE BLADON,

Comté de Chactaw—Alabama.

JAS. CONNOR & Co., propriétaires.

CES célèbres sources sont à environ 100 milles de Mobile, près de la rivière Bigbee. L'hôtel a été ouvert. Les propriétaires annoncent aux personnes qui cherchent la santé ou le plaisir, qu'ils ne négligeront rien pour rendre agréable leur séjour dans l'établissement. Les sources de Bladon n'ont pas d'égales aux Etats-Unis, pour être même dans le monde entier, pour la guérison de la dyspepsie, de la maladie de foie, des maladies d'entrailles, d'urine et de la vessie, des rhumatismes et de toutes les maladies de poitrine. Les personnes atteintes de maladies syphilitiques ou d'affections causées par le mercure, y trouveront la guérison.

Les propriétaires pourraient, s'il était nécessaire produire des centaines de certificats des personnes les plus respectables, mais ils se contenteront de référer le public aux médecins de la Louisiane, de l'Alabama et du Sud en général. Les malades n'ont qu'à avoir recours à ces eaux et agir prudemment pour recouvrer la santé. Des bateaux partent de Mobile deux fois par semaine et y arrivent, et des voyageurs trouvent des diligences à l'hôtel.

Pension $15 par semaine, enfants au-dessous de douze ans et domestiques, moitié prix, domestiques avec $10. Un magnifique corps de musiciens a été engagé pour la saison et la salle de bal restera ouverte.

N. B.—Isaacson, Seebe & Co, grocery en gros, Nos 66 et 68 de la rue de la Commune, à la Nouvelle-Orléans, sont les seuls agents pour la vente des eaux en barils et en auront constamment. Ils donneront tous les renseignements nécessaires aux personnes qui désirent se rendre aux Sources.

9juin—1mo JAS. CONNOR & CO.

Propositions pour l'achat de Bons de la Ville.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 6 juin 1868.

EN vertu de la trente-septième section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, lequel est intitulé "Acte pour consolider la Ville de la Nouvelle-Orléans et pour pourvoir à l'administration de ses affaires." Cet acte approuvé le 23 janvier 1852 et à l'effet d'en qualifier, à échéance, la dette des anciennes Corporations, laquelle a été édictée dans l'année 1868; en outre, en vue de l'ordonnance No 4,026, approuvée le 12 août 1854 et autorisant la conversion des titres de la dénomination de $500 émis avec l'autorisation de ce Bureau.—

Des propositions cachetées seront reçues à ce Bureau, et cette dette en VENTE DE 10 juillet 1868, à midi, pour l'achat de la série (entière ou en partie) de 1860 pour une somme de $1,000, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, datés au 1er avril 1852 et dûs dans (50) vingt-cinq ans, portant intérêt de 6 pour cent par an, payable semi-annuellement, à la Ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er octobre et le 1er avril de chaque année.

Les propositions devront être adressées au Président des Commissaires de la Dette Consolidée de la Ville de la Nouvelle-Orléans. Elles seront décachetées le 10 juillet, à midi, et les Commissaires se réservent le droit de rejeter une partie ou le tout des propositions.

Conditions—Comptant, en monnaie courante des Etats-Unis ou en coupons d'intérêts de bons consolidés échus.

E. HEATH, Maire,
D. E. MAXWELL, Contrôleur,
S. HOWELL, Trésorier,
E. W. BURBANK, Président du Comité de Finances des Aldermen,
J. P. SULLIVAN, Président du Comité des Finances des Assistants-Aldermen.
O. DE BOYS, Secrétaire,
7 juin—tw 10 juil Salle No 25 de l'Hôtel de Ville.

Rapidité, Comfort, Sureté,

Par la voie du Chemin de Fer "Caire et Illinois Central."

DIRECTEMENT POUR NEW YORK, BOSTON ET LES VILLES DE L'EST.

Deux steamers partent du Caire tous les jours, à l'arrivée des convois et des bateaux du Sud.

Deux changements seulement entre New York et la Nouvelle-Orléans.

Wagons de nuit, de la Nouvelle-Orléans à Columbus, Ky, sans changement.

Les billets pour tout le voyage se vendent à la Nouvelle-Orléans, au bureau du chemin de fer de Jackson, et au bureau du chemin de fer de l'Atlantic and Mississippi Steamship Company, No 104 de la rue de la Commune, au bureau du Chemin de Fer Illinois Central, à Caire.

WM HUGHITT, Surintendant général, à Chicago.
W. P. JOHNSON, Agent général pour les passagers, à Chicago.
F. LONGLEY, Agent pour les passagers, au Sud, à la Nile-Orléans.
7 juin—3 m

L E soussigné prévient le public qu'il ne sera pas responsable des dettes contractées par sa femme madame Charles Danrée, ci-devant Vve Rabey, attendu qu'elle a abandonné le domicile conjugal.

CHARLES DANRÉE, Jardinier à Thibodaux.
7 juin—6t

Appareils "Premium" de Soda, DE MORSE,

A VENDRE PAR T. S. WATERMAN, FABRICANT DE SODA.

Agent de ANDREW J. MORSE & SON, à Boston.

Ces célèbres appareils ont reçu le diplôme la médaille en argent et trois autres prix à la seconde Foire de l'Etat de la Louisiane. 22 mai—1m

B. McKENNA,

Ci-devant de la Fabrique de Soda de McCloskey et McKenna.

ANNONCE à ses amis et au public qu'il a ouvert l'établissement connu autrefois sous le nom de Salon de Lopez, au No 163 de la rue du Canal, coin Dauphine, où il vendra du soda, sirops, pâtisserie, crème à la glace et confiserie. — Le soda et le mead sont de la qualité et bien connus.

B. McKENNA.
20 mai—1m

Bœuf trouvé.

Un bœuf ayant une corde aux cornes, est entré dans ma cour, lundi 25 de mai dernier. Le propriétaire à qui appartient peut venir le réclamer au soussigné, à l'écurie située au coin des Fair Grounds, sur le chemin de Gentilly. Remise en tous frais de son entretien par le Juin-6f JEAN BUR.

A louer.

Une belle et agréable résidence de famille contenant quatre chambres à coucher et un cabinet de toilette au premier, un grand salon à air bas et belle salle à manger avec dépense au rez-de-chaussée, cuisine basse avec chambres de domestique, grande cour, basse-cour et jardin.

S'adresser au No 16 rue St-Bernard ou chez Bodet & Queydan frères, 41 Vieille Levée 5 juin

A vendre,

GROCERIES POUR cause de départ et à des conditions très avantageuses, la grocerie située à l'encoignure des rues St-Pierre et Villeré, Deuxième District.

S'adresser sur les lieux ou chez Jo DAVID, rue Vieille-Levée, entre Toulouse et St-Louis. 5juin—4

Avis.

A PARTIR du 1er juin 1868, nous prenons pour associé M. Jos. A. Hincks, notre ancien teneur de livres. La raison sociale sera toujours P. J. Favy & Co, et nous continuerons les mêmes affaires.

P. J. FAVY & CO.
2 juin—1m

Le Dr F. ALPUENTE,

219 rue Bourgogne, entre Dumaine et St-Philippe.

ANNONCE à sa clientèle et à ceux qui voudraient l'honorer de leur confiance qu'il a repris les devoirs de sa profession

Consultations de 8 1/2 à 9 1/2 A. M. et de 3 à 4 1/2 P. M.
30mai—1m

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

24 mars—PP 1e 6

Dr. C. BLANCKE.

418 & 418...Rue St-Charles...43...& 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

La découverte la plus récente du siècle.

GRAND SUCCES!

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les râteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les râteliers montés sur or; ils sont bien plus légers, coût: 1 beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.
26 mars—1an

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CANADAYANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE
196......RUE DU CANAL......196

entre Bourgogne et Rempart, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.
10 mai—PP

ACHETEZ VOS CIGARES CHEZ

GEO. ALCÉS,

185 RUE DES REMPARTS 185.

M. ALCÉS a constamment en mains un assortiment de Cigares de différentes marques et qualités. Ses prix varient de $25 à $175 par millier. M. Alcés garantit ses cigares conformes aux échantillons.

Pour les cigares de la Havane il ne travaille que le tabac de la Vuelta de Abajo de premier choix.

En visitant la manufacture de M. Geo. Alcés, le public comprendra facilement pourquoi les jurés lui ont décerné les prix de première classe aux expositions suivantes :

"Louisiana State Fair," N. O. novembre 1867.
"Louisiana State Fair," Bâton Rouge décembre 1867.
Et "Louisiana State Fair," N. O., janvier 1868.

Les ordres adressés à la boîte de 35, P. O. N. O. seront promptement exécutés. 16mai 1m

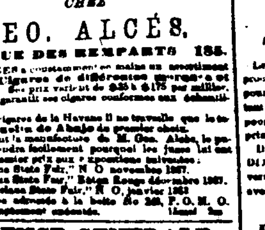

AGENCE GENERALE

Eau-de-vie cognac de Fergeir Fils; de Alphonse Cahuzac, Champagne Chs Heidsick, Porte de R. Caset.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co. 37, Vieille Levée.
25fév—1an

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky

POUR LE 9 JUIN — CLASSE 374

Plan de Police

2	31	62	56	29	78	7	20	42	47	51	32	74

Le soussigné donne les renseignements et paie les lots gagnants de toutes les loteries légalisées.

C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS. — Méfiez-vous des prétendues loteries. — La loterie de Kentucky et celle de la Havane ne font jamais mention dans les journaux de prétendus prix gagnés, ni de lots insignifiants, ni des noms de personnes qui gagnent.
24 mai—1m

Sources Blanches Sulfureuses de Greenbrier,

DANS LE COMTÉ DE GREENBRIER, EN VIRGINIE.

LES soussignés, locataires de ces SOURCES annoncent aux voyageurs qu'encouragés par l'appui qu'ils ont reçu l'année dernière, ils ont agrandi l'établissement de beaucoup et sont à même aujourd'hui de recevoir QUATRE CENTS PENSIONNAIRES

Les maisons à bains sont en parfait état. Les visiteurs peuvent avoir, à toute heure, des bains sulfureux chauds et tièdes et ailleurs dans bien des cas.

Ils ont en outre établi un nouveau JEU DE QUILLES et une nouvelle SALLE DE BILLARDS.

La célèbre BRASS BAND du Prof. Rosenberger a été engagée pour la saison.

De BONNES ECURIES sont attachées à l'Hôtel.

Le chemin de fer Virginia Central, allant aujourd'hui jusqu'à Covington, les voyageurs n'ont à traverser qu'une distance de vingt milles.

— PRIX —

Trois piastres par jour, et quatre-vingts piastres par mois. Les enfants au-dessous de dix ans et les domestiques de couleur paieront moitié prix. Les domestiques blanches paieront suivant le logement.

28 mai—1m PEYTON & CO.

Sucre. Sucre.

150 boucauts sucre fully fair et prime, de Cuba, 30 colis de sucre brut et sucre jaune 15 boucauts sucre blanc et sucre jaune, clarifiés, de Gonaïves

à vendre, en lots au gré des acheteurs, par A. H. D'MEZA, Bureau, rue St-Louis, No 16.

Mélasse de Cuba.

1000 boucauts mélasse Muscovado et "clayed", à vendre, en lots au gré des acheteurs, par A. H. D'MEZA, Bureau, rue St-Louis, No 16.

Mélasse 'Sugar House' de Goodale.

150 barils, demi barils et barillets mélasse "Sugar House" de Goodale, à vendre en lots au gré des acheteurs par A. H. D'MEZA, Bureau, rue St-Louis, No 16.

Mélasse recuite.

250 barils mélasse recuite de choix, 200 demi barils de do do, 300 barillets de do do

— Egalement —

300 colis mélasse recuite commune, à vendre, en lots au gré des acheteurs, par A. H. D'MEZA, Bureau, rue St-Louis, No 16.

Charbon de bois, pour la rectification.

25 barils charbon à rectifier, à vendre par A. H. D'MEZA, Bureau, rue St-Louis
10 avril—1m

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

DEUX convois partent tous les jours du Caire, se reliant avec tous les points de l'Est et de l'Ouest et en seul chargement de wagons de Caire à Chicago. Avant les prix et billets de voyage s'adresser sur la rue du Canal, chez JAMES T. TUCKER, Agent général du Sud. W. HUGHITT, Surintendant général.
15mai—1m

SCIES CIRCULAIRES,

A VENDRE AU PRIX COURANT des SCIES CIRCULAIRES de la meilleure fabrique de la FONDERIE DE LEEDS. S'adresser à Delord et Foucher.
22 avril—1m

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & CO.,

Importateurs, offrent à Bas Prix :

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et carrières.

NATTES—[illegible] couleurs, cocos, de Chine; 100 pièces de coco.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

CRINS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.

RIDEAUX—Damas, [illegible] dentelles, [illegible].

COUVERTURES DE MEUBLES toile et coton.

CORNICHES Rondes Placées [illegible]

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS devons, avec les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des moulins à riz, nous sommes à faire tous ses arrangements pour le moulin et le décortiquer, la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins ou devis.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la nouvelle machine (patentée) à vanner le riz, de McKinley. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO.
[illegible]

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St.-CHARLES, No 19, Nouvelle-Orléans, entre les rues Commune et Canal, D. M. STELLA, Propriétaire.
4 fév—1an

$10 000 de Récompense

VOLÉ, AUJOURD'HUI, A LA BANQUE DU CANAL, un paquet à ter pour la Compagnie d'Express du Sud, a travers M. MORGAN'S SONS, New York, contenant CINQUANTE MILLE ($50 000) piastres en billets "Legal Tender" de mille (1,000) piastres, numérotés comme suit:

2,775*	8,059	13,903*	23,723*	38,339*
3,119*	8,591	14,235*	25,958*	38,747*
3,515	8,976	15,211	28,323*	39,307*
3,907*	10,015*	16,543	28,415*	39,343*
4,047	10,203	16,731*	28,487*	40,059*
4,567	10,219*	16,847*	30,223*	40,619*
5,227	11,469	18,463*	30,423*	40,831*
5,365*	12,019*	19,131	31,879*	41,851*
6,727	12,147*	19,195	34,511*	41,999*
7,295	13,619*	23,133*	37,839*	45,551*

Le tout daté du 10 mars 1863 et série C.

Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets. La récompense ci-dessus est offerte à quiconque fera recouvrer l'argent.

* Billets de nouvelles séries.

Nile-Orléans, 20 mars 1868 CH JUMONVILLE, caissier
21 mars—PP

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisses Story)

WM. WHANN, Président.
S. L. MILLAUDON, Vice-Président
S. N. GANUCHEAU, Secrétaire

— Directeurs —

C. EMLEY,	E. SCHNEIDAU,
W. CREEVY	WM. WHANN,
G. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	S. L. MILLAUDON
GEO. W. COCHRAN,	GEO W. PORCH.
	F. J. EMLEY.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif. Bureau des Assureurs de cette ville.

SECOND ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants.

39........Rue Carondelet........39

Nile-Orléans, 30 avril 1868.

LES Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires de la dite Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1868—

avoir:

Primes		
Sur risques d'incendie	$ 81,730 60	
" risques de rivières	175,395 85	
" risques de mer	38,170 85	
		328,395 70
En moins, primes non expirées	15,783 00	
Primes remboursées	3,919 00	19 702 00
Montant des primes		$307,553 70
PERTES ETC., PAYEES		
Sur risques d'incendie	$ 34 059 85	
" risques de rivières	110,638 77	
" risques de mer	36,012 57	
Réassurance	16 660 30	
Réductions (rebuts retenus)	17,515 15	
Taxes d'Etat, de ville et de revenu intérieur	3 939 07	
Frais généraux, intérêt et escompte en moins	20 704 05	256 577 39
Bénéfice net		$51 016 47

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT.

Billets pour actions	$ 100 000 00
En caisse	106 300 35
Primes en voie de perception	65,259 99
Prêts garantis	27,800 05
Effets à recevoir, à courtes échéances	16,579 71
Actions de chemins de fer de ville	84 475 00
Meubles et installations du bureau	5 7 4 17
	$505 984 18

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à partir du 30 juin prochain (1868) un DIVIDENDE-INTÉRÊT de DIX pour cent par an sur les paiements de capital au comptant et un DIVIDENDE COMPTANT de QUINZE pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participant au bénéfice de l'année.

Il a été en outre résolu d'appeler un versement de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, lequel versement devra être fait le 27 juin prochain (1868) avant cette époque.

MICHEL MUSSON Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Moses Greenwood,	Richard Milliken,
J W Burbridge,	Samuel E Moore,
W A Johnson,	Wm H Henning,
John I Noble,	J J Warren,
John Chaffe,	Simon Block,
Mark McColl,	R T Buckner,
Marshall J Smith,	Samuel F Sollender,
I. Castleil,	H. Frellsen,
Alfred B. Huntington,	Wm. Creevy,
L H Terry,	E. W. Rodd,
J. D. Blair,	Joseph Hoy,
Robert Pitkin,	Perry Nugent,
	S. Gambon. 25 mai—1m

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE

37..............Carondelet..............37

AETNA, DE HARTFORD.

Actif ....$4 650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN

Actif ....$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer acceptés.
[illegible]